

COTES D'ARMOR QUINTIN 22800	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
--	---

Séance du 30 avril 2021

Date de la convocation : 26/04/2021

Membres en exercice : 23

Présents : CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE COZLER Marie-Christine - COISY Thierry - POISSON François - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - GUILLEMOT Sébastien - AUBRY Charlène - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : MAUJARRET Marie-Madeleine (proc. à GUILLOU-COROUGE Françoise) - LE CHANU Fabienne (proc. à AUBRY Charlène) - LE BUHAN Erwan (proc. à CARRO Nicolas) - WEALL Frédérique - BOQUEHO Stéphanie

Secrétaire de séance : AUBRY Charlène

DELIBERATION n° 2021-04-24

Convention de mise à disposition d'un mécanicien agent polyvalent entre le SIVAP et la ville de Quintin

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Emmanuel THERIN rappelle que le mécanicien de la ville de Quintin est parti en retraite en 2016. Cependant la part relevant de la mécanique ne suffit pas à pourvoir un poste à temps plein.

Il avait également été constaté que d'autres collectivités avaient un besoin de personnel en matière de mécanique.

De ce fait Quintin communauté Quintin, Saint-Brandan et le SIVAP avaient décidé en 2015 de mutualiser un poste de mécanicien.

Une convention en date du 29 février 2016 avait alors été passée afin de déterminer les conditions de mise à disposition du mécanicien mutualisé.

Celle-ci a été revue avec la substitution de Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA) à Quintin Communauté et le retrait de Saint Brandan. La ville de Quintin avait conservé ce poste à hauteur de 25%.

La convention est revue aujourd'hui suite au départ du mécanicien et du souhait de SBAA de ne pas reconduire sa participation. Un nouveau mécanicien a donc été recruté par le SIVAP qui portera l'emploi en lien avec la ville de Quintin.

Le SIVAP de Quintin met donc un mécanicien à disposition à la Ville de Quintin à hauteur de 25% de son temps de travail afin d'assurer les missions relevant des thématiques suivantes :

- L'entretien courant du parc roulant motorisé respectif (poids lourds, véhicules légers, tracteurs agricoles, engins TP)
- L'entretien courant de l'outillage et matériel thermique et électrique des services voirie et espaces verts
- La gestion des pannes de ce parc (diagnostic, réparation, ou recours à un prestataire extérieur)

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un mécanicien agent polyvalent entre le SIVAP et la ville de Quintin.

(Document ci-joint)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un mécanicien agent polyvalent entre le SIVAP et la Ville de QUINTIN.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Nicolas CARRO.**



Carro